



Bureau

Paris,
Le 27 mars 2018

upds
Union des professionnels
de la dépollution des sites



1. Approbation du CR du bureau du 30/01/18

2. Présentation de la feuille de route définitive du bureau pour 2018

2. Feuille de route définitive 2018

Feuille de route dans la continuité des actions du précédent bureau : **ouverture** !

- Travaux sur la **refonte des statuts** : clarté, simplicité, réflexion sur rôles
- Reprise des **bureaux ouverts** (8 sur l'année)
- Abandon création GT SSP du CSF-EI
- Ouverture vers autres **organisations professionnelles** : COPREC, SYNTEC, FNADE, FEDEREC, FNTP, CDAE
- Ouverture vers le monde de la **Santé**, en lien avec actualité récente
- Ouverture vers **l'administration** : rencontre avec le MTES, avec les DREAL
- Communication :
 - ✓ 2 à 3 numéros **UPDS Mag** en 2018, mise en page externalisée –comité de rédaction/relecture : DFA, JFK, JRH.
 - ✓ **Colloque Ademe/UPDS du 29 mai 2018** sur la recherche concernant les solutions de dépollution.
- Défense **certification et normalisation**.
- **Participation aux différents GT** existants et à venir, et aux travaux du LIFTI.
- **Reporting** accidentologie 2018 **semestriel**.



3. Evolution des statuts présentée en AG : quels commentaires des adhérents ?

4. Représentation UPDS dans les GT externes

4. Représentation UPDS dans les GT externes

Comité de marque :

Représentants collège ingenierie : D.Faisan titulaire ; T.Pricop-Bass suppléant.

Représentants collège travaux : W.Vannier titulaire ; PY.Klein suppléant.

GT échantillonnage :

Sophie Chambon, UPDS et Alain Roger, GINGER BURGEAP (suppléant : Sylvain Petit)

GT FNTP/UMTM :

Christel de La Hougue, UPDS (comité de pilotage) et Julien Lefort, BIOGENIE (GT environnement et juridique)

GT TERRASS : Julien Lefort, BIOGENIE

GT Terres FNADE : Sophie Chambon, UPDS et Hervé Montaclair, BIOGENIE

Réseau ESSORT :

Christel de La Hougue, UPDS, JM Come, GINGER BURGEAP et L.Thannberger, VALGO

GT MàJ prix des traitements : Christel de La Hougue, UPDS et A.Perrault, COLAS

GT internes : Pas de GT miroir R&D du réseau ESSORT ; GT sur la définition de site à créer.

5. Note TGAP : changements induits par l'AM du 28/12/17

5. Note TGAP : changements induits par AM 28/12/17

Clarification du terme « inerte » : exonération de TGAP ne s'applique qu'aux déchets respectant les conditions d'admission en ISDI.

TGAP pleine (33 €/t) :

- Toutes terres polluées évacuées directement d'un chantier vers ISDND
- Terres criblées sur chantier et éliminées vers installations transit, traitement, ou ISDND
- Terres sortant d'une installation de transit (2716, 2717), et allant en ISDND même après concassage/criblage.

TGAP réduite (16 €/t) :

- Terres traitées et boues issues de PTF de traitement de terres (2790 et 2791)

**6. Note DGPR du 11/12/17 sur
acceptabilité des terres
naturelles excavées dans les
ISDI**

6. Note DGPR du 11/12/17 : acceptabilité TN excavées en ISDI

Note en lien avec les travaux du Grand Paris. Courrier adressé au président de la SGP.

Question posée : les terres issues de sites non contaminés dont les concentrations en certaines substances dépassent les seuils ISDI peuvent-elles être considérées comme inertes ?

Réponse du DGPR :

- Bravo pour exemplarité analyse systématique des déblais (qui n'est pas demandée par AM ISDI du 12/12/14) lié à souhait traçabilité.
- Si analyse réalisée => prendre en compte ses résultats

- Si dépassement seuils ISDI :
 - ⇒ vérifier au cas par cas leur acceptabilité en ISDI (absence d'impact sur santé et eaux souterraines).
 - ⇒ Etude à faire par exploitant ISDI (ou par aménageur si valorisation en projet d'aménagement).
 - ⇒ Si impact non acceptable => évacuation vers installations plus adaptées que ISDI.

- Mention de la création par le CEREMA d'une charte de labellisation des aménagements exemplaires (lors de la valorisation des TEX), qui s'engagent à respecter mêmes exigences environnementales que les ISDI, basée sur acceptabilité des déblais.

7. CR rencontres UPDS/FEDEREC, UPDS/CDAE et contacts avec SYNTEC

7. CR rencontres UPDS/CDAE – FEDEREC - SYNTEC

UPDS/CDAE :

Présents : H.Montaclair, D.Faisan et Christel + JN Clément et A.Bouillé (Cabinet GIDE)

OK pour désigner au sein du CDAE des interlocuteurs privilégiés en fonction des sujets (Note sur la TGAP, définition du site, AM référentiel).

- Interlocuteurs sur TGAP : JN Clément et Y. Martinet.

OK pour relire les projets de statuts de l'UPDS.

Le CDAE nous aidera-t-il vraiment ou cherche-t-il à obtenir de l'information pour anticiper le volume de contentieux ?

UPDS/FEDEREC :

Présents : H.Montaclair et JF Kalck + E.Le Meur (Federec)

OK pour actions de lobbying concerté : positions communes sur les PTF pour terres inertes et sur sortie encadrée des terres du statut de déchet.

Création label pour les PTF (EODD travaille sur le sujet pour le compte de Federec).

SYNTEC ingénierie : JFK dans Commission Env et Biodiv : viendront se présenter à l'UPDS.

8. Communication

8. Communication

Rencontre USINE NOUVELLE : projet d'article sur les SSP. Certains adhérents interviewés.

Colloque ESSORT du 29/05/18 sur les solutions de traitement :

- Colloque gratuit, espace du centenaire (gare de Lyon).
- UPDS sollicité par Ademe pour partenariat.
- UPDS aide Ademe sur communication (partenariat avec Env&Tk, rédaction pour mini-site d'inscription au colloque, mise en page Save the date et programme colloque).
- UPDS doit mettre à disposition deux adhérents pour faire introduction :
 - ✓ De la thématique PCB (Suez ?)
 - ✓ De la thématique HC

Question posée : Possibilité de débloquer budget de 5000 € pour payer les 7 vidéos sur les projets de recherche en cours +/_ animateur, par ex ?

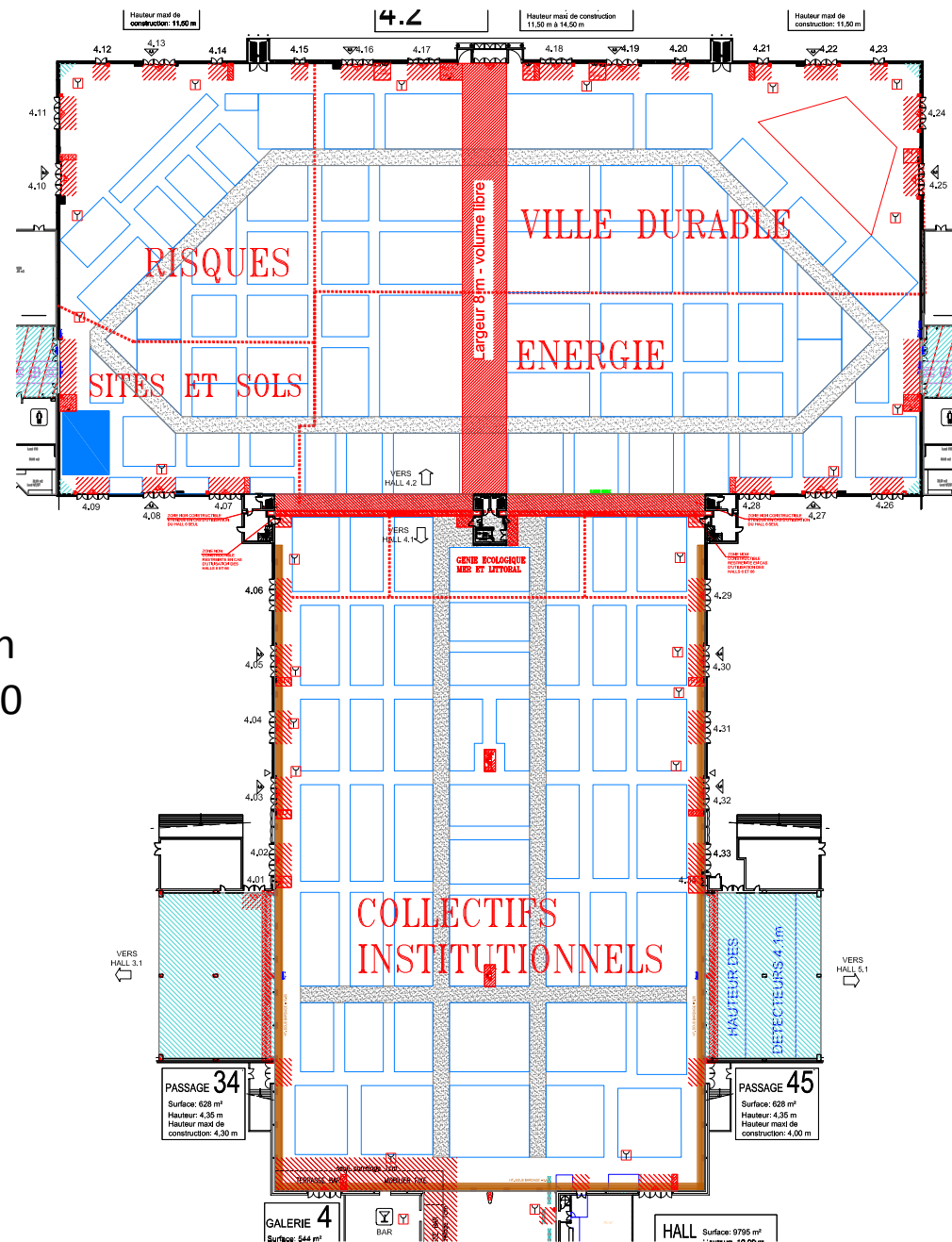
Refonte du site internet de l'UPDS :

- Besoin de « rajeunir » le site internet de l'UPDS ;
- Besoin de récupérer la gestion directe de la partie medias du site (qui est en fait un autre site géré par D.de LUCA) ;
- Réunion avec prestataire le 12 avril.

8. Communication

Pollutec 2018 :

- Projet accord de partenariat reçu : +15% d'augmentation (+3 % /an depuis 2013).
- REED propose :
 - ✓ contrat annuel avec révision +3%/an
 - ✓ Ou engagement sur 3 salons à 28 800 TTC (contre 24 k€ TTC précédemment)
- Échange REED/UPDS prévu avec J.Rheinbold.



9. Sujets divers